



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT
DES SEJOURS DE VACANCES**

**DÉCISION N° DM-22-376
EN DATE DU 19 OCTOBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE en qualité d'adjoint au Maire ;

VU la décision n° AU-18-348 du 13 novembre 2018 approuvant le précédent règlement de fonctionnement ;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le règlement de fonctionnement des séjours de vacances pour préciser les modalités d'inscriptions ;

D É C I D E

D'APPROUVER le règlement des séjours à compter du 1^{er} novembre 2022.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du
sport,

Signé

Régis TOURNE